



## EXPOSITIONS À LA BIBLIOTHÈQUE R.-J.-P.-DAWSON

### CRITÈRES DE SÉLECTION

- L'artiste doit habiter à Mont-Royal.
- Bien que les œuvres ne soient pas soumises à un comité de sélection, elles doivent être à tout le moins de calibre semi-professionnel.
- Les plages d'exposition sont allouées par ordre d'ancienneté d'inscription sur la liste d'attente. Cependant, veuillez noter que la priorité pourrait être donnée aux artistes qui n'ont jamais exposé à la bibliothèque.
- Il n'y a aucune restriction quant au médium utilisé par les artistes.
- Le thème des œuvres exposées doit pouvoir s'inscrire dans le cadre d'un lieu public fréquenté par de jeunes enfants.
- Les œuvres doivent être encadrées ou posséder un ancrage permettant un accrochage sûr.

### MODALITÉS

- L'artiste a l'usage gratuit de la salle d'exposition ou du mur d'art de la bibliothèque durant environ quatre semaines.
- Le mur de la salle d'exposition est blanc et mesure environ 7,2 m x 2,7 m. Le mur d'art est quant à lui un mur de brique, situé en plein cœur de la bibliothèque, qui mesure environ 6,6 m x 2,7 m. Enfin, la vitrine sur pied est disposée à l'entrée de la bibliothèque et mesure environ 1,95 m x 1,2 m x 40 cm.
- L'exposant a une liberté totale quant à l'utilisation de son espace « art ». Cahier d'artiste, notes biographiques, cartes professionnelles, etc. peuvent accompagner l'exposition.
- L'accrochage des œuvres a généralement lieu un vendredi matin (premier jour de l'exposition). Il est effectué par le personnel de la bibliothèque selon les directives de l'exposant.
- Les artistes peuvent vendre leurs œuvres. Dans ce cas, une description des œuvres et une liste de prix peuvent accompagner l'exposition. Les transactions se font directement entre l'artiste et l'acheteur. La bibliothèque ne joue aucun rôle dans la vente et n'obtient aucune ristourne sur le prix de vente.